

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1063

25 mai 2009

SOMMAIRE

Abcom S.à r.l.	50991	Marita Spf S.A.	50981
A.C.R. Applied Coating Research S.A.	50993	Milliken Holding Luxembourg Sàrl	50980
Agricultural Finance Investments SA	51017	MLWERT 4 S.à r.l.	50993
Alias Investment	51008	Mortirolo Participations S.A.	50983
Arcavest Project Topalu S.à r.l.	50994	New Europe Directories S.à r.l.	50993
Arena Wealth Management S.A.	51006	NGF S.A.	50990
Aurelia Capital	50992	Patron Investments S.à r.l.	50983
Baur Finance S.A.	50986	Perfetto Holding S.à r.l.	50979
BEX S.A.	50990	Philipina Holding S.à r.l.	50979
Brilquet Participations S.A.	50984	Phoenixx Immobilière S.A.	50978
Cascadal Holding S.à r.l.	50980	Piguet International Fund	50989
Chaussures Herrmann Sàrl	50996	Pitch Participations S.A.	51024
Conventum	50991	PM France 2 S.à r.l.	50985
Eracolus Investments S.A.	50984	PM France Industrial S.à r.l.	50978
Europa Radium S.à r.l.	50982	PM France Office Investments S.à r.l.	50981
European Advisors of Transport S.A.	50996	PM France Office S.à r.l.	50981
Europe Bijoux Finanz S.A.	50988	Preferred Retail S.A.	50979
Famil Promo S.A.	50999	Prima fina Holding S.à r.l.	50979
FDH Patrimoine	50992	Rhinegold Holding S.à r.l.	50982
Fincoil Investissement S.A.	50985	Rinascimento Sicav	50982
Foncière Esterel SA	51000	Rockwall Holding S.A.	51024
Genesi S.A.	50989	Rosenthal Holding S.à r.l.	50978
Ger Log 7 S.A.	50978	Sandhurst Financial Trust S.A.	50980
Gestman S.A.	50987	SEEF Foods S.à r.l.	50992
Gevapan Invest Spf S.A.	51024	Shell Flower Sàrl	51008
Global Palaces Investors S.à r.l.	50983	Starting Luxco S.à r.l.	51000
JFC Advanced S.A. SICAR	50988	Starwell Holding S.à r.l.	51024
K & B Machinery S.à r.l.	51004	Steel Services S.A.	51008
KPS LuxCo Sàrl	50986	Stratocast S.A.	51008
Laila One	51009	Synpraxis Holding S.à r.l.	50980
Leuchtturm Finance S.A.	50984	Triodos Sicav I	50987
LUX-CJD	50985	Weiland-Bau Sàrl	50981
Lyxor QUANTIC	51000		

Rosenthal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.950.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059214/14.

(090068679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Phoenixx Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 115.932.

Je vous remercie d'accepter ma démission de mon mandat d'administrateur de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, 22 avril 2009. Marjorie Golinvaux.

Référence de publication: 2009059434/9.

(090069170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Ger Log 7 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 526.550,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 125.888.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 28 avril 2009

1. Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009059440/18.

(090069065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

PM France Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 50.050,00.

R.C.S. Luxembourg B 127.852.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 27 avril 2009

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et ce avec effet en date du 1^{er} mai 2009

Luxembourg, 27 avril 2009.

Corinne Muller.

Référence de publication: 2009059404/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Perfetto Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.370.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059210/14.

(090068674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Philipina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.404.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059208/14.

(090068672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Primafina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.660.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059211/14.

(090068675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Preferred Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.179.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009058453/5770/12.

(090067886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Synpraxis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.381.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059219/14.

(090068685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Sandhurst Financial Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.361.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059226/14.

(090068696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Cascadal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.808.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059228/14.

(090068701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Milliken Holding Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 145.429.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009058454/5770/12.

(090067896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Weiland-Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.696.

Der Jahresabschluss und die Erläuterungen zum 31. Oktober 2008, sowie alle weiteren Dokumente und Informationen diesbezüglich wurden im Handelsregister für Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für WEILAND BAU Sàrl

Wolfgang Weiland

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009058756/14.

(090066885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

PM France Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 63.100,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.853.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 27 avril 2009

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et ce avec effet en date du 1^{er} mai 2009.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Corinne Muller.

Référence de publication: 2009059389/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

PM France Office Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.209.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 27 avril 2009

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et ce avec effet en date du 1^{er} mai 2009.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Corinne Muller.

Référence de publication: 2009059391/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Marita Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.427.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009058451/5770/12.

(090067849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Rhinegold Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.809.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059213/14.

(090068677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Europa Radium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.592.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à Luxembourg en date du 30 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 30 avril 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009058489/15.

(090068189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Rinascimento Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 66.572.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 30 avril 2009 à 14 heures

Résolution 5

"L'Assemblée ratifie la nomination de M. Carlo Franchini au poste d'administrateur de la Société avec effet au 13 octobre 2008 en remplacement de M. Gianluca Attimis.

L'Assemblée ratifie la nomination de M. Wolmer Iannone au poste d'administrateur de la Société avec effet au 17 février 2009 en remplacement de M. Carlo Franchini.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de M. Massimo Sgabussi et de nommer M. Andrea Daghetta, Chief of General Accounting and Administration, Meliorbanca S.p.A., via Borromei, 5, I- 20123 Milan, au poste d'administrateur de la Société pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2010.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Alessandro Taretto, M. Sante Jannoni, M. Massimo Paolo Gentili, M. Michael Lange, M. Wolmer Iannone pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle en 2010."

Résolution 6

"L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Deloitte S.A. en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2010."

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009059378/25.

(090068948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Mortiolo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.296.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059222/14.

(090068690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Patron Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.328.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 24 février 2009**Résolution unique*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Michael VANDELOISE de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009059330/15.

(090069368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Global Palaces Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.830.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 avril 2009**Quatrième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Christophe Davezac de son poste de gérant de classe A de la société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Daniel Adam de son poste de gérant de classe A de la société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Mathieu Villaume, né le 4 août 1976 à Paris (France), résidant au 1 Am Gronn, L-5222 Sandweiler, Grand Duché de Luxembourg au poste de gérant de classe A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 121 Avenue de Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009059411/25.

(090069361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Leuchtturm Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.634.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058963/14.

(090068754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Eracolus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 84.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2009

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg (L) et demeurant au 219, rue Albert Unden à L-2652 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour ERACOLUS INVESTMENTS S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009059486/16.

(090068811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Brilquet Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 96.905.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 8 mai 2009 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2010:

Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24/08/1969 à Messancy (Belgique) demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

Madame Stéphanie DJEBAR, née le 22/06/1977 à Senigallia (Italie), assistante, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a rue des Glacis,

Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19/12/1953 à Neuilly sur Seine (France), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2010:

BS Consulting S.A., établie et ayant son siège social au 84, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45 486.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009059433/24.

(090069187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

PM France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.092.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 27 avril 2009

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et ce avec effet en date du 1^{er} mai 2009

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Corinne Muller.

Référence de publication: 2009059399/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Fincoil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 84.380.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2009

La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'Administration est acceptée.

Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2652 Luxembourg, 219 rue Albert Uden est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour FINCOIL INVESTISSEMENT S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009059474/16.

(090068764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

LUX-CJD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 19, rue Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 117.372.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 2 mai 2009

L'Assemblée constate et approuve la cession de 300 parts détenues par Monsieur José Apolinario Domingos né le 30 mars 1962 à Sao Vicente/Funchal (Portugal), demeurant à L-5403 Bech-Kleinmacher, 19, Rue Nico Klopp à Monsieur Bonnemberger François, né le 08 novembre 1964 à Longwy (France), demeurant à F-54720 Lexy, 7, Rue Alexandre Gauche;

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur José Apolinario Domingos, précité, à dater du 02 mai 2009, de son poste de Gérant unique.

Monsieur José Apolinario Domingos, précité, est nommé à dater du 02 mai 2009, Gérant Administratif de la société;

Monsieur Bonnemberger François, précité, est nommé, à dater du 2 mai 2009, Gérant Technique de la société;

Jusqu'à concurrence de 1 250,00€, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur, la signature conjointe du Gérant Technique et du Gérant Administratif est nécessaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
LUX - CJD
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009059435/24.

(090069134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

KPS LuxCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.671.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 8 mai 2009 de la société KPS Luxco SARL, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de M. Michael George Psaros né le 1^{er} juin 1967 à West Virginia, Etats Unis d'Amérique, résidant au 485, Lexington Avenue, NY 10017 New York, Etats Unis d'Amérique, de la fonction de Gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

2. Démission de M. David Paul Shapiro né le 7 février 1962 à Illinois, Etats Unis d'Amérique, résidant au 485, Lexington Avenue, NY 10017 New York, Etats Unis d'Amérique, de la fonction de Gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

3. Nomination de M. Anthony Gerald Jones, né le 03 août 1973 à Reading, Grande-Bretagne, résidant au 5 Hill Road, Flat 1, NW8 9QE London, Grande-Bretagne à la fonction de Gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

4. Nomination de M. Pierre Henri Marie de Villemejeane, né le 06 novembre 1966 à Neuilly-sur-Seine, France, résidant 66 Priscilla Road, MA 02467 Newton, Etats Unis d'Amérique, à la fonction de Gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPS Luxco SARL

Représentée par Jean-Jacques Josset

Gérant de classe B

Référence de publication: 2009059451/25.

(090069331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Baur Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.309.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2009 que:

1. Le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

2. Il a été procédé à une reconstitution entière des organes sociaux et ont été nommés:

a) *administrateurs*

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

en remplacement de Messieurs Jean Faber et Lionel Capiaux et de Madame Jeanne Piek

b) *commissaire aux comptes*

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont, en remplacement de Revilux

Le mandat des organes sociaux nouvellement nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 23. avril 2009.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2009059500/535/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Triodos Sicav I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.549.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 10 juin 2008 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Odilon De GROOTE, Papestraat 3, B-9320 NIEUWERKERKEN

Monsieur Pierre AEBY, CFO Triodos Bank, Utrechtseweg 60, Po Box 55 NL-3700 AB ZEIST

Monsieur Olivier MARQUET, Managing Director, Triodos Bank Belgium, Hoogstraat 139, bus 3, B-1000 BRUXELLES.

Monsieur Patrick GOODMAN, Triodos Sicav II, 69 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Monsieur Frans De CLERCK, Triodos Bank, Utrechtseweg 60, Po Box 55 NL-3700 AB ZEIST

Monsieur Jean-Paul PARMENTIER, CFO, Rue des Croisières 24, B-4000 LIEGE

Monsieur Joan Sebastiaan RÜTER, Managing Director, Triodos Fonds Management BV, Utrechtseweg 60 PO Box 55, NL-3700 AB ZEIST

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à.r.l, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour TRIODOS SICAV I

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009059376/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Gestman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 37.378.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 avril 2009 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fes (Maroc) le 14/01/1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

* Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18/09/1963, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

* Cofidom-Gestman Sàrl, 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, RCS Luxembourg N°B 75667, représentée par son gérant, Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18/12/1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

Les mandats d'administrateurs-délégués de Madame Joëlle MAMANE et Monsieur Albert AFLALO sont confirmés pour une durée indéterminée.

- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, "Le Dôme" Espace Pétrusse - 2, Avenue Charles de Gaulle.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009059467/26.

(090068572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

JFC Advanced S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.847.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique et par le conseil d'administration en date du 30 mars 2009

1. Monsieur Cornelius BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur A et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur A.

3. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

4. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

5. Monsieur Pietro LONGO, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JFC Advanced S.A. SICAR

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009059480/26.

(090068916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Europe Bijoux Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 48.202.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2009 que:

1. Le siège social de la société est transféré du 49, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

2. Monsieur Herman MOORS, né le 3 novembre 1944 à Bilzen (Belgique), demeurant professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué en remplacement de Madame Eliane IRTHUM, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire qui se tiendra en 2012.

3. Monsieur Herman MOORS, né le 3 novembre 1944 à Bilzen (Belgique), demeurant professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, Madame Annalisa CIAMPOLI, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, et Monsieur Pedro GONCALVES, né le 24 septembre 1973 à Vale Remijio (Portugal), demeurant professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Eliane IRTHUM, de Madame Caria DOS SANTOS TEIXEIRA et de Madame Sylvie THEISEN, démissionnaires. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire qui se tiendra en 2012.

4. La société SER.COM SARL, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117942 ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Fons MANGEN, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, 04 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009059491/28.

(090069351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Piguet International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.653.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Michel MENOUD, Président

(résidant professionnellement à CH-1205 GENEVE, 5, rue de l'Université)

Yasunobu HIGUCHI Vice-Président

(résidant professionnellement à CH-1205 GENEVE, 5, rue de l'Université)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009058462/28.

(090068383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Genesi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.729.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 29 avril 2009, LAC/2009/16589, aux droits de soixante-quinze euros (75.- €) que la société "GENESI S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 90.729, ayant son siège social à Luxembourg au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée sous la loi du Liechtenstein en date du 10 mai 2000, transférée au Grand Duché de Luxembourg par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence au Luxembourg, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 178 du 19 février 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2492 du 11 octobre 2008,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.
POUR EXTRAIT CONFORME
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009059506/5770/26.

(090069127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

BEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.399.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 30 avril 2009:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.
- 3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2014.
- 4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
- 5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).
- 6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058498/30.

(090068014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

NGF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.735.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2009 que:

Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.
- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.
- Madame Valerie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement au 3 Rue Belle Vue L-1227 Luxembourg.

L'assemblée nomme en remplacement de ADOMEX Sàrl, commissaire aux comptes, la société SER.COM Sàrl, avec siège social 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 27/04/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009059379/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Conventum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.125.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Antoine CALVISI, Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009058465/28.

(090068350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Abcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.942.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009059721/13.

(090069413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

SEEF Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Vincent Bouffioux
Gérant

Référence de publication: 2009059720/13.

(090069414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Antoine CALVISI, Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

François FONTAINE

(résidant professionnellement à F-59023 LILLE Cedex, 33, avenue le Corbusier)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S. à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009058464/28.

(090068376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Aurelia Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Séverine Canova
Gérante

Référence de publication: 2009059719/13.

(090069415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

New Europe Directories S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009059722/13.

(090069412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

A.C.R. Applied Coating Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.697.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2009**Enregistrement rectificatif suite au premier enregistrement du 29.04.09 n° LSO DD/08182*

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de John Trevor Greer DONNELLY.
- L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Sandrine ANTONELLI, directrice de sociétés, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207 route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, avec effet au 2 juillet 2008 en remplacement de l'administrateur révoqué.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour les démissions de Mme Caroline FOLMER et de M. Jean LAMBERT.

- L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, avec effet immédiat en remplacement de Mme Caroline FOLMER.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- L'Assemblée Générale décide de nommer la société ADVISA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, représentée par Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon; avec effet immédiat en remplacement de M. Jean LAMBERT.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058475/28.

(090067936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

MLWERT 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.461.

Veillez prendre note que suite à des décisions prises par le Conseil de Gérance de l'associé unique de la société MLWERT Holdings S.à r.l. en date du 30 septembre 2008, l'adresse de l'associé unique de la Société a été changé de 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg en 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLWERT 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009059455/14.

(090069257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Arcavest Project Topalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.073.

In the year two thousand and nine, on the tenth of April.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. ARCAVEST PROJECT TOPALU CO KG., with its registered office in L-7241 Bereldange, 204, Route de Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B138.114,

2. SCI CO TEC GmbH, with its registered office in D-82031 Grünwald, 5 Tölzer Strasse, registered with the Trade and Companies Registry of München under the number HRB 132357,

acting as partners of ARCAVEST PROJECT TOPALU S.à r.l. having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B139.073, incorporated by a deed received by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on March 4, 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1570 on June 26, 2008, modified pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on December 15, 2008, published in the said Memorial C, number 105 on January 16, 2009, ("the Company"),

duly represented by Maître Esbelta DE FREITAS, lawyer, residing professionally in L-2014 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse,

by virtue of two proxies given under private seal dated March 19, 2009, which after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting is presided by Mrs Esbelta DE FREITAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Cyrille TERES, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Emmanuel REVEILLAUD, lawyer, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the list, which, having been signed by the duly authorized representative of the members, by the board and the notary, will remain attached to the present minutes:

The chairman declares and requests the notary to state:

I.- According to the attendance list, the members representing the full amount of the corporate capital of EUR 1,058,450.- (one million fifty-eight thousand four hundred and fifty euro) are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich to L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fosse;

2.- Modification of the first paragraph of the article 2 of the statutes;

3.- Any other business.

The meeting of the members having approved the statements of the chairman, and considering themselves as duly constituted and convened, took the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to transfer the registered office of the Company from L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich to L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fosse.

Second resolution

Following the first resolution, the partners resolved to modify the first paragraph of the article 2 of statutes as follows:

" **Art. 2. 1st paragraph.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 780.- (seven hundred eighty euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, of whom known to the notary by surname, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

1. ARCAVEST PROJECT TOPALU CO KG., établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 204, Route de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.114,

2. SCI CO TEC GmbH, établie et ayant son siège social à D-82031 Grünwald, 5 Tölzer Strasse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de München sous le numéro HRB 132357,

agissant en leur qualité d'associées de la société ARCAVEST PROJECT TOPALU S.à r.l.,, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139.073, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1570 du 26 juin 2008, modifiée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2008, publié au dit Mémorial C, numéro 105 du 16 janvier 2009, (la "Société"). dûment représentées par Maître Esbelta DE FREITAS, avocate, demeurant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

en vertu de deux procurations délivrées sous seing privé le 19 mars 2009,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

L'assemblée est présidée par Esbelta DE FREITAS, avocate, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Cyrille TERES, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Emmanuel REVEILLAUD, avocat, résidant à Luxembourg.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé par les associées, par les membres du bureau et le notaire, restera attachée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les associées représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.058.450,- (un million cinquante-huit mille quatre cent cinquante euros) sont valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable:

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1- Décision de transférer le siège social de la Société de L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich à L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé;

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

3.- Divers.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de transférer le siège social de la Société de L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich à L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les associées décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** erster Abschnitt: Der Sitz der Gesellschaft ist Esch-sur-Alzette."

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent transfert de siège, est estimé approximativement à la somme de EUR 780,- (sept cent quatre-vingts euros).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en une langue connue des comparantes, toutes connues du notaire par ses prénoms, nom, état civil et domicile, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire, le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, TERES, REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2009. REM 2009 / 540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 13 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009059638/218/120.

(090069747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

European Advisors of Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.703.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 28 octobre 2008, que l'assemblée a décidé à l'unanimité des voix représentant la totalité du capital de transférer le siège de la société au nr 50, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg avec effet au 31.10.2008.

Pour la société

Angelo Turcarelli

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009059412/13.

(090069074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Chaussures Herrmann Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.053.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Steve HERRMANN, commerçant, né à Ettelbruck le 20 octobre 1974 (matr. 1974 10 20 133), époux de Madame Michèle MEYER, demeurant à L-9186 Stegen, 15, Folkendengerstrooss;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CHAUSSURES HERRMANN SARL, qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et par les présents statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet un magasin de chaussures et de maroquinerie ainsi que de commerce en général ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €), représenté par 100 parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUROS 125,00 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi précitée.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, en cas de gérant unique ou de deux gérants, lorsqu'ils sont plusieurs, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution

circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Le comparant précité a souscrit entièrement la totalité des parts sociales créées et entièrement libéré les 100 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,00 € est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900,00 €).

Assemblée générale

Et aussitôt, l'associé préqualifié, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé comme gérant administratif et technique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Steve HERRMANN, préqualifié,

avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à L-9050 Ettelbruck, 19, Grand'rue;

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HERRMANN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2009. DIE/2009/4447. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 12 mai 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009059601/4917/135.

(090069575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Famil Promo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8369 Hivange, 3, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 108.589.

L'an deux mil neuf, le sept mai.

Par devant, Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FAMIL PROMO S.A.", établie et ayant son siège social à L-4932 Hautcharage, 13, rue de la Libération, constituée sous la dénomination "PROJECT DRIVEN INVESTMENTS S.A.", suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 juin 2005,

publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 541 du 20 mai 2003,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2008, le dit acte portant changement de dénomination,

publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 7 mai 2008, numéro 1126, page 54.003,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge MULLER, indépendant, demeurant à 13, rue de la Libération, L-4932 Hautcharage, qui désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert, 19 Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge MULLER, prédécrit.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Transfert du siège social à L-8369 HIVANGE, 3 rue Kahler et modification afférente de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8369 HIVANGE, 3 rue Kahler et aux fins de mettre les statuts en conformité avec décision, décide de changer le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la Commune de Dahlem"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Muller, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert. Le 8 mai 2009. Relation: RED/2009/590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 13 mai 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009059598/7851/49.

(090069673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Starting Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.034,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.425.

Extract of the resolutions taken by the Board of Managers on December 9th, 2008

1. The registered office is transferred from its current address (23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg) to 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. The professional address of the B Managers be modified as follows:

Mrs Betty PRUDHOMME, Class B Manager, professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Mrs Céline BONVALET, Class B Manager, professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Mr Jean-François DETAILLE, Class B Manager, professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Certified copy

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 9 décembre 2008

1. Le siège social est transféré de son adresse actuelle (23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg) au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. L'adresse professionnelle des gérants de Catégorie B est modifiée comme suit:

Madame Betty PRUDHOMME, Gérant de Catégorie B, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Madame Céline BONVALET, Gérant de Catégorie B, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Monsieur Jean-François DETAILLE, Gérant de Catégorie B, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Certifié conforme

STARTING LUXCO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009058486/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Lyxor QUANTIC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009059725/11.

(090069409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Foncière Esterel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.054.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le trentième jour du mois de mars.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle; et

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2 Avenue Charles de Gaulle Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129790.

Ici représentés par Monsieur Jacques-Amaury Thomasset, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège social- Objet- Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "FONCIERE ESTEREL SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente juin deux mil dix.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois d'octobre à 11:00 heures et pour la première fois en deux mil dix au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude SCHMITZ, précité	1 action
2. SOPASOG SA, précitée	309 actions
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à 11 A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

M. Claude SCHMITZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 23 septembre 1955, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;

M. Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24 juillet 1948, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle à Luxembourg; et

M. Guy HORNICK, Conseil fiscal, né à Luxembourg le 29 mars 1951, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration M. Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, ès qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude SCHMITZ, Jacques-Amaury Thomasset, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009. LAC/2009/ 13644. Reçu 75,-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009059604/202/206.

(090069689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

K & B Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.055.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Marc BOHN, gérant de société, né à Hettange-Grande (France), le 13 mai 1970, demeurant à F-57330, Roussy le Village, 1, rue du Château d'Eau;

2.- Monsieur Franck KRIER, gérant de société, né à Thionville (France), le 31 août 1970, demeurant à F-11400 Souilhe, rue du Bari Long.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

K & B MACHINERY S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente de tout matériel de travaux publics, matériel agricole et tout type de véhicules à moteur et la commercialisation de produits dérivés, ainsi que la location de ces matériels.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Windhof.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Marc BOHN, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Franck KRIER, prénommé, cinquante parts sociales	<u>50</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Marc BOHN, prénommé.
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-8399 Windhof, 14, rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Bohn, Krier, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: EAC/2009/5129 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 07 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009059603/219/74.

(090069726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Arena Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 144.237.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of April.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Arena Wealth Management S.A.", a "société anonyme" under Luxembourg law, established and having its registered office at L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 22nd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 311 of February 12th, 2009,

filed at the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 144.237,

The meeting is opened at 4.15 p.m. and is presided by Mr Gudjon Saevarsson, account manager, residing at L-5775 Weiler-la-Tour, 5, rue des Mugets.

The Chairman appoints as secretary Mr Arnar Gudmundsson, account manager, residing at L-5775 Weiler-la-Tour, 3, rue des Primevères.

The meeting elects as scrutineer Mr Thorsteinn Olafsson, account manager, residing at L-5775 Weiler-la-Tour, 5, rue des Primevères.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1.- To transfer the registered seat from 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, to 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2.- To amend article 2 paragraph 1 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 2. (1st paragraph).** The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City."

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held are indicated on an attendance list. This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which, after deliberation, were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting RESOLVES to transfer the registered seat from 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, to 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting RESOLVES to amend article 2 first paragraph of the Articles of Incorporation, as follows:

" **Art. 2. (1st paragraph).** The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City."

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.40 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,050.-

Whereover, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, in the undersigned notary's office, on the day named at the beginning of this document, followed by a translation in French. In case of divergences between the two texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, the members of the bureau, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français

L'an deux mil neuf, le trente avril.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Arena Wealth Management S.A.", ayant son siège social à L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 12 février 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.237.

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Gudjon Saevarsson, account manager, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 5, rue des Mugets.

Le président nomme secrétaire, Monsieur Arnar Gudmundsson, account manager, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 3, rue des Primevères.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Thorsteinn Olafsson, account manager, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 5 rue des Primevères.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée est le suivant:

1.- Transférer le siège social de la société du 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2.- Modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts, comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er})**. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville."

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée.

IV. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés, reconnaissent et confirment les constatations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui après délibération, ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée DÉCIDE de transférer le siège social de la société du 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée DÉCIDE de modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er})**. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.40 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.050,-

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes, avec la traduction en langue française. En cas de divergence d'interprétation entre les deux textes, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Saevarsson, Gudmundsson, Olafsson, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mai 2009. Relation: LAC/2009/17274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 13 mai 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009059592/241/106.

(090069828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Steel Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.097.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2009

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 1^{er} mai 2009, de Mademoiselle PIZZIRULLI Amandine, Directrice, née le 05 octobre 1986 à B-Messancy, demeurant à B-6792 Halanzy, 6, Rue Wisbas, des ses fonctions de directeur technique.

L'Assemblée décide de nommer, à dater du 1^{er} mai 2009, Monsieur PIZZIRULLI Armand, gérant de sociétés, né le 12 septembre 1957 à Mont - Saint - Martin (France), demeurant à F-54400 Longwy, 6, Rue Fabert, à la fonction d'Administrateur - Délégué.

Le mandat de l'Administrateur - Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

L'Administrateur - Délégué pourra engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Steel Services S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009059436/500/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Stratocast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.609.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009059718/10.

(090069416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Alias Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.732.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009059726/11.

(090069408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Shell Flower Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.094.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Manager
Signatures

Référence de publication: 2009059723/12.

(090069411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Laila One, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.063.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighth day of May.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1) ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté,

here represented by Mrs Doris MARLIANI, employee, residing professionally in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté by virtue of a proxy, which will remain attached to the present deed

2) RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté,

here represented by Mrs Doris MARLIANI, employee, residing professionally in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, by virtue of a proxy, which will remain attached to the present deed

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a public limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of "LAILA ONE" S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles of Incorporation) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

Where the Board determines that extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles of Incorporation, as prescribed in article 17 below.

Art. 4. The object of the Company is to acquire and hold interests, in whatsoever form, in other either Luxembourg or foreign entities, and the management, control and development of such interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds (including profit sharing bonds), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. It may also grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-), represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form., at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation, as prescribed in article 13 below.

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The Company shall be managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company, designated as A directors and as B directors.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended.

The director(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting). The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of a vacancy on the Board, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next General Meeting.

Art. 7. The Board has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object. All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board.

Art. 8. The Board elects among its members a chairman and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder.

The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the other members of the Board or the General Meeting (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors or shareholders present or represented at such meeting. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 9. The Board may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 10. The Company is committed either by the joint signatures of an A director and a B director or by the individual signature of the delegate of the Board.

Art. 11. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes), who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

The statutory auditor(s) shall be appointed by the General Meeting which shall determine their number, their remuneration and the term of their office.

Financial year - General Meeting

Art. 12. The Company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 13. Convening notices of any General Meeting shall be made in compliance with the legal provisions.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting may take place without previous convening notices.

The Board may decide that the shareholders desiring to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed. Each share gives the right to one vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles of Incorporation, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of Incorporation of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Incorporation and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles of Incorporation, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

The president of the Board presides the General Meeting. If the president of the Board is not present in person, the shareholders will elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

Art. 14. The General Meeting properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below one-tenth.

The General Meeting shall determine the appropriation and distribution of the remainder of the annual net profits.

The Board is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as indicated in the convening notice of the meeting, on the third Monday of June at 11.00 a.m. of each year.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 17. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation, as prescribed in article 13 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 18. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and ten.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, THREE HUNDRED AND NINE shares	309
2. RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, ONE share	<u>1</u>
TOTAL: THREE HUNDRED AND TEN shares	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2,000.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

A DIRECTOR:

ATC Management (Luxembourg), S.à r.l., having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, Mrs Sylvie ABTAL-COLA, professionally residing in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, will act as permanent representative.

B DIRECTORS:

Mrs Sylvie ABTAL-COLA, professionally residing in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté,

Mr Paul B.W.L. LAMBERTS, professionally residing in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté,

3) Has been appointed auditor:

Certifica Luxembourg S.à r.l., with registered office at 54, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

5) The registered office is fixed in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le huit mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, ici représentée par Madame Doris MARLIANI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes;

2) RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, ici représentée par Madame Doris MARLIANI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAILA ONE S.A. (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts (les Statuts) constitue une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou les facilités de communication entre le siège social et l'étranger sont susceptibles de se produire ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 13 ci-après.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autre.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'effets, obligations (y compris des bons de jouissance), titres, titres de créance, actions, certificats, parts bénéficiaires, et warrants et de toute sorte de titres de créance. La Société peut aussi consentir à toute société dans laquelle elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra procéder en outre à toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont sous forme nominative ou au porteur, selon le choix des actionnaires, soumises aux restrictions prévues par la loi.

Les actions de la société pourront être créées, au choix de leur propriétaire, sous forme de certificats qui représentent une ou plusieurs actions.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 13 ci-après.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société, désignés comme administrateurs A et administrateurs B.

Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Dans le cas où une personne morale est élue comme administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme représentant permanent, qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou comme membre du conseil, conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale (l'Assemblée Générale) des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement de l'administrateur sur le poste devenu vacant, leur décision devant être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société ou des décisions prises par l'actionnaire unique.

Le président assurera la présidence de toutes les réunions du conseil et de toutes les Assemblées Générales. En son absence, les autres membres du conseil ou l'Assemblée Générale (selon le cas) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question par simple vote à la majorité des administrateurs ou des actionnaires présents ou représentés à cette réunion. Le conseil se réunira sur demande du président ou de deux administrateurs à l'endroit indiqué dans la convocation à la réunion.

Pour tout Conseil d'Administration, une convocation écrite sera délivrée à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation écrite préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite sur accord écrit, fourni sur support papier, par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (valable d'après la loi luxembourgeoise) de chacun des membres du Conseil. Il ne sera pas requis de convocation spéciale pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée. Un administrateur pourra représenter plusieurs de ses collègues à condition toutefois qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant (i) à toutes les personnes participant à la réunion d'être identifiées (ii) à toutes les personnes de s'entendre et de se parler (iii) à la réunion d'être retransmise en permanence, (iv) aux administrateurs de délibérer convenablement. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne à la réunion. Une réunion tenue par des tels moyens est considérée comme tenue à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit, par voie circulaire en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par le membre du conseil qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale avec ou sans motif

Les commissaires aux comptes sont nommés par le conseil d'administration qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Les convocations pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour et seront publiées deux fois sous forme d'annonces à un intervalle de huit jours au minimum, et huit jours avant l'assemblée, dans le Journal Officiel (Mémorial) et dans un journal luxembourgeois.

Les convocations écrites seront adressées aux actionnaires détenteurs d'actions nominatives huit jours avant l'assemblée.

Dans le cas où toutes tes actions sont sous forme nominative, les convocations ne pourront être effectuées que par lettre recommandée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour L'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par le biais d'un mandataire, actionnaire ou non, désigné par écrit, sur support papier, télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique et conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires mentionnent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Les originaux des bulletins de vote devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Le président présidera l'Assemblée Générale. En son absence, les actionnaires nommeront un président pro tempore pour la réunion en question. Le président nommera un secrétaire et les actionnaires un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par chaque actionnaire qui le désire.

Dans le cas où les décisions de l'Assemblée Générale doivent être légalisées, les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil.

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour procéder à ou pour ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit, conformément à l'article 5 des Statuts. Si la réserve légale tombe au-dessous de 10%, le prélèvement redeviendra obligatoire.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du solde du bénéfice annuel net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des dividendes intérimaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social comme désigné dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires de la société peuvent être tenues à l'endroit et à l'heure indiqués dans les convocations de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant (i) à toutes les personnes participant à la réunion d'être identifiées (ii) à toutes les personnes de s'entendre et de se parler (iii) à la réunion d'être retransmise en permanence, (iv) aux administrateurs de délibérer convenablement. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 17. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 13 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, trois cent neuf actions	309
2. RCS Management (Luxembourg) S. à r.l., prénommée, une Action	<u>1</u>
TOTAL: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui lui seront facturés en raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Administrateurs A:

ATC Management (Luxembourg), S.à r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, ayant comme représentant permanent Madame Sylvie ABTAL-COLA, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Administrateurs B

Madame Sylvie ABTAL-COLA, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, Monsieur Paul B.W.L. LAMBERTS, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté,

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Certifica Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à 54, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5) Le siège social est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MARLIANI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le douze mai de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009059608/242/459.

(090069827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Agricultural Finance Investments SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 146.061.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

La société FINACAP HOLDING S.A. dont le siège social est au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les "Statuts") d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de AGRICULTURAL FINANCE INVESTMENTS SA (ci-après, la "Société") ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, (ci-après, la "Loi sur la Titrisation de 2004").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

Lorsque le Conseil d'Administration estime que les événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se pro-

duiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société Luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société. La société est constituée pour une période indéterminée.

La Société pourra être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur et le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention de la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, de warrants, de parts bénéficiaires, d'actions ordinaires et / ou préférentielles de tout type de créance, y compris de façon indépendante ou sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et / ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et / ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Conformément à la Loi sur la Titrisation 2004, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission d'obligations) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société tel que défini plus avant dans l'article 9 ci-dessous.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Des actions préférentielles pourront être émises par la suite, conformément à l'article 44 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

Il résultera de ces actions préférentielles une participation préférentielle aux bénéfices ordinaires et aux bonis de liquidation de la Société ou aux bénéfices du Compartiment, dans le cas où les actions préférentielles ont été affectées à un Compartiment donné, conformément à l'article 9 ci-dessous, (correspondant à un total de 5%) de leur valeur nominale et à la totalité du rendement engendré par l'investissement de la prime d'émission rattachée aux actions préférentielles, s'il y en a. Ces actions préférentielles confèrent également un droit de remboursement préférentiel de leur apport à la

Société, sous forme de capital social et de prime d'émission, au moment de la liquidation de la Société ou le cas échéant, de la liquidation du Compartiment correspondant.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Sous réserve des conditions et limitations énumérées ci-dessous, le Conseil est autorisé à procéder de temps en temps, lorsqu'il en prend la décision, à l'augmentation du capital social de la Société pour le porter à un montant total de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) en tout ou partie, et à accepter des souscriptions pour l'émission d'actions pendant une période expirant au cinquième anniversaire de la date du présent acte. La durée de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil est par la présente autorisé à déterminer les conditions relatives à toute émission d'actions sous la présente section, à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime et, avec ou sans droits de souscription préférentiels, et à émettre ces actions en tant qu'actions ordinaires ou en tant qu'actions préférentielles.

Le Conseil peut accepter, dans les limites de la loi, toute souscription en nature ou en espèces pour de telles nouvelles actions.

Le Conseil peut émettre des actions rachetables tel que prévu par l'article 49-8 de la Loi de 1915.

Lorsque le Conseil accomplit une augmentation partielle ou totale du capital social conformément au capital social autorisé, il devra faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 afin d'enregistrer cette augmentation. Le Conseil est en outre autorisé et mandaté de prendre ou d'autoriser les mesures nécessaires en vue de l'exécution et la publication de cette modification, tel que prévu par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions nominatives s'il y en a se fera par une déclaration écrite de transfert, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société peuvent être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Compartiments. Le Conseil peut créer un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. Les règlements et conditions relatifs aux valeurs mobilières émises pour les différents Compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le Conseil. Tout détenteur de valeurs mobilières émises par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié aux conditions applicables à ces valeurs mobilières ainsi qu'aux présents Statuts du fait même de la souscription de ces valeurs mobilières. Chaque Compartiment peut émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants, des parts bénéficiaires, des actions ordinaires et/ou préférentielles et tout autre type de créance.

Sous réserve de droits particuliers ou de restrictions temporaires attachées aux valeurs mobilières, telles que peuvent les prévoir les présents Statuts, ou tout autre document, si un Compartiment est liquidé, son actif sera réparti comme suit:

(a) Premièrement, en paiement ou remboursement de tous les frais, charges, dépenses, honoraires, dettes et autres montants, en ce compris les taxes devant être payées (autres que ceux listés au point (b) suivant) dont est redevable ce Compartiment;

(b) Deuxièmement, en paiement proratisé de tous montants dus aux détenteurs de ces valeurs mobilières.

Aucune valeur mobilière ne sera émise dans un Compartiment à des conditions autorisant les détenteurs de la valeur mobilière de participer à l'actif de la Société autre que l'actif relevant du Compartiment concerné. Si le produit de la réalisation de l'actif d'un Compartiment est insuffisant pour payer tous les montants dus sur cet instrument conformément aux conditions d'émission et aux présents Statuts, les détenteurs n'auront aucun recours à l'encontre de la Société en raison de l'insuffisance ni à l'encontre d'aucun autre Compartiment ou de tout autre élément d'actif de la société.

Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les droits des détenteurs d'instruments relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs d'instruments relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les détenteurs de valeurs mobilières, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Les honoraires, dépenses et autres dettes encourus au nom de la Société dans sa globalité, sont des dettes générales de la Société sans que l'Actif des Compartiments n'en réponde, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Le Conseil vérifiera, dans la mesure du possible, que ces créanciers renoncent à recourir à l'actif des compartiments.

Le Conseil doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de valeurs mobilières de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts et des conditions des valeurs mobilières, de tels comptes étant une preuve décisive de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le Conseil, ou tout autre personne agissant pour le Conseil, ne considère pas comme se rattachant à un Compartiment particulier, le Conseil pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments, et le Conseil aura le droit de changer à tout moment ces critères.

Sauf clause contraire dans les conditions applicables au Compartiment, le Conseil (ou son délégué) est chargé de la liquidation séparée des Compartiments, à moins qu'une telle liquidation n'intervienne dans le cadre d'une liquidation générale de la société.

L'actif et le passif de la Société et de chaque Compartiment devront être évalués conformément aux principes comptables luxembourgeois, à la loi luxembourgeoise et aux méthodes d'évaluation adaptées aux risques et / ou actifs détenus dans le Compartiment concerné, telles que décrites dans les conditions y relatives.

Art. 10. Assemblée des Actionnaires de la Société. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration décide souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Procuration, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Administration de la Société. La société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs peuvent être subdivisés en administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou tout autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et testamentaires et administrateurs des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave

ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature, (et les motifs), de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment.

Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conformes aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration qui en saura assumer la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la loi sur la Titrisation de 2004.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la "Loi de 1915") ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société se trouve engagée par la signature d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre Société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, fondateurs de pouvoir ou employés d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 19. Réviseur d'Entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants.

Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004.

Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Les bénéfices accumulés par la Société, y compris ceux se rapportant le cas échéant à un compartiment, résultent en un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisé dans un poste déductible conformément à l'article 89 c) de la Loi sur la Titrisation de 2004, au profit des détenteurs de parts bénéficiaires ou d'actions de la Société ou du Compartiment en question, sans prise en compte de la date réelle du paiement des dividendes ou des montants de rachat à ces détenteurs de parts bénéficiaires ou d'actions provenant des bénéfices ou de la comptabilisation de ces bénéfices dans un compte de réserve.

Art. 22. Dissolution et liquidation. La société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 23 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue le dernier vendredi du mois de mai en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante déclare qu'elle souscrit les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

- La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée TROIS CENT DIX ACTIONS	310
TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des réviseurs d'entreprises à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- administrateur de catégorie A

La société anonyme "SGA SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RCS Luxembourg section B numéro 76.118) est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

- administrateur de catégorie A

La société anonyme "FMS SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, (RCS Luxembourg section B numéro 101.240) est nommé représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- administrateur de catégorie B

Monsieur Andrea Chiavegatti, Avocat, né à No gara (Italie), le 15 juillet 1944, demeurant à I-37138 Verona (Italie), Via Leone Pancaldo nr.70;

- 3.- Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises:
 - La société Audit & Compliance, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.834.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2009. Relation: EAC/2009/4858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009059609/219/352.

(090069791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Starwell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.383.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059216/14.

(090068682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pitch Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.620.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059223/14.

(090068693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Rockwall Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.233.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059225/14.

(090068695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Gevapan Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.653.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Martine SHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009058452/5770/12.

(090067855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.